

Comité Central d'Entreprise du 20 janvier 2010

Constat EDF /AREVA

Dans la cour de récréation, nous pouvons depuis quelques semaines observer deux gamins, Henri et Anne. Chaque jour, vous pouvez constater la discorde entre les deux enfants gâtés du nucléaire, qui aura la plus grosse part du gâteau ?

Pour l'instant, nous les salariés des différents site AREVA NC SA, nous observons par voix de presse, internet ou TV, que notre avenir peut être difficile; ils se disputent le gâteau et nous! nous récoltons les miettes « de salaire ».

Depuis le 19 décembre 2008 « d'un accord cadre » a été signé pour le recyclage des combustibles usés jusqu'en 2040, et pour l'augmentation de la quantité à traiter 1050 tonnes à la Hague, ainsi que sur le MOX à Melox.

Force Ouvrière constate qu'en 2009 les relations entre EDF/AREVA n'ont pas permis de trouver une solution pour le nucléaire en France. Pas d'entente, donc pas de signature de contrat ! Il en découle pour 2010 un blocage entre les deux entreprises, géré par deux dirigeants surpayés.

Pour nous salariés du nucléaire, les problèmes commencent. Sur le site du Tricastin (Eurodif/Gb1) cela se traduit pour 2010/2012 par un arrêt de production de combustible pour EDF (Eurodif travail entre 70 et 80% pour EDF). 500 salariés du groupe et 300 sous-traitants risquent de se retrouver sans travail...

Sur la Hague, nous pouvons constater qu'il n'y a pas eu de réception de combustibles usés venant des centrales EDF, et pas de cisailage de combustibles, depuis le début de l'année. Où allons nous?

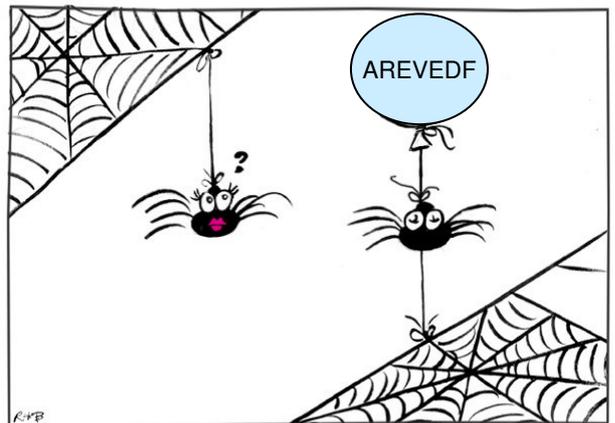
Pendant qu'Anne et Henri jouent au chat et à la souris, les salariés sont pris au piège et sont les premiers à en subir les conséquences. Un risque de chômage technique plane au dessus de nos têtes.

Le principal actionnaire de ces deux entreprises l'état, a convoqué le 20 janvier 2010 les deux garnements de la filière électronucléaire Française. Il en découle à ce jour d'une part, l'obligation de reprise des transports de combustibles et des opérations de retraitement, et d'autre part, les deux entreprises doivent préciser et confirmer dans les quinze jours, les conditions économiques de l'approvisionnement d'EDF par le site du Tricastin (Eurodif/Gb1). Afin d'avoir une vue sur cette réunion ou ce rappel à l'ordre, les élus au CCE ont demandé une réunion dès que possible.

Pour FO, il serait surprenant qu'un accord soit trouvé en 15 jours sur l'ensemble des contentieux entre les deux groupes qui, pour rappel, négocie depuis plusieurs années ce contrat. Il est donc impératif que l'état en tant qu'actionnaire principal des deux sociétés prennent ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les investissements nécessaires à la croissance de la filière électronucléaire, afin d'éviter que ce soit une nouvelle fois les salariés qui subissent les rivalités actuelles entre les deux présidents.

A noter que cette réunion du CCE s'est déroulé sans la présence de nos experts économiques (pourtant l'un des deux était présent dans les locaux).

Les élus FO attirent l'attention de l'ensemble des organisations syndicales sur cette première, nous demandons la présence systématique des experts lors des CCE, notamment lorsque les sujets abordés sont aussi importants.



Consultation sur l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la parentalité

Comme chacun le sait, FO a participé activement aux négociations, en le comparant au précédent, cet accord est plus favorable aux salariées et salariés.

Les élus FO affirment qu'une politique de diversité constitue un engagement primordial dans une entreprise.

Il est évident que nombre de métiers doivent s'ouvrir aux femmes, mais nous mettons l'accent sur le fait que, inversement, des métiers dits « féminins » ne sont pas assez ouverts aux hommes.

Il est bien sûr évident que Force Ouvrière n'est pas favorable au travail de nuit, que ce soit pour les femmes, comme pour les hommes.

Un effort de communication doit être mené !

Si, il est nécessaire de promouvoir les métiers technologiques et industriels, il faut être très vigilant sur les actions à mener auprès du système éducatif, il n'est pas concevable qu'une entreprise interfère dans le fonctionnement ou/et la gestion des collèges et des lycées.

Promouvoir oui ! Cogérer non !

Force Ouvrière reste vigilant sur les parties négociations salariales, rémunération, augmentation individuelles.

FO rappelle son opposition aux QUOTAS, notamment dans les CODIRS, en effet, selon nous la compétence doit être le seul critère à prendre en compte.

Force Ouvrière se félicite que suite à ses nombreuses demandes et interventions, tant au niveau central que sur les différents établissements, la prise en compte d'un système d'aide à la garde pour la petite enfance soit enfin acceptée par la Direction.

Celle-ci reconnaissant, suite à nos interventions, la nécessité d'apporter une aide (matérielle et/ou financière) aux salarié(e)s AREVA. Par contre, les élus FO demanderont que les conditions d'attributions soient moins restrictives, lors de la déclinaison sur chaque établissement.

les élus FO donnent un avis favorable sur cet accord qui est plus complet que le précédent

Modification par avenant de l'accord sur la participation.

Pour ce mettre en conformité avec la loi, une modification doit être effectuée pour 2010 dans l'accord.

Cette modification porte sur la perception de la participation, c'est-à-dire sur la possibilité de soit la bloquer sur 5 ans, la fractionner, ou la percevoir totalement (à l'identique de l'intéressement).

Mais attention ! Contrairement à l'intéressement, le blocage sur 5 ans est effectué automatiquement, si aucune demande contraire n'est faite.

participation



Avis des élus	FO	CGT	CFDT	CGC	SPAEN
accord égalité professionnelle	favorable	favorable	défavorable	favorable	favorable
Avenant participation	favorable	favorable	favorable	favorable	favorable

Vos élus FO AREVA NC la Hague au Comité Central d'Entreprise

Mr LAUNAY Philippe, Mme VOISIN Rosalie,
Mr MAHIEU Fabrice, Mr BEAUBRAS Jean-Michel

Site Internet : www.fo-areva-lahague.org